Image not found or type unknown

Aquisition bien immobilier

Par **bourgeois marc**, le **09/11/2009** à **15:17**

Bonjour

J'envisage d'acquérir un bien immobilier avec la création d'un SCI avec mon fils unique .Mon épouse ne souhaite pas figuré dans cette SCI.Est-ce possible?
Qund est -il en terme de frais de constitutions et de frais notariés?
Vous remerciant
Marc Bourgeois

Par **JURISNOTAIRE**, le **09/11/2009** à **15:47**

Bonjour, Monsieur Marc Bourgeois.

Votre projet est tout-à-fait réalisable.
La SCI devra être constituée préalablement à l'acquisition, car c'est elle qui achètera.

Ce n'est que dans les sociétés commerciales, que le conjoint de l'associé doit afficher son intention de devenir -ou non- un co-associé. Et celà dépend alors aussi du régime matrimonial.

Quant aux frais de ce montage, votre notaire pourra vous en donner l'aperçu, au vu des capitaux traités.

Votre bien dévoué.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés